

Contrat de privatisation du parc – Caniprairie

1. Objet

Le présent contrat a pour objet la mise à disposition du parc Caniprairie, à titre privatif, pour une durée déterminée, dans le cadre d'un usage de loisir avec un ou plusieurs chiens.

2. Conditions d'accès

Le client s'engage à ce que son/ses chien(s) :

soient identifiés et à jour de leurs vaccins

soient sous sa surveillance constante durant toute la durée de la privatisation

ne présentent pas de danger pour les personnes ou les autres chiens présents

3. Responsabilité

Le ou les chiens présents restent sous l'entière responsabilité de leur propriétaire ou détenteur.

Caniprairie ne pourra être tenue responsable en cas :

de blessure, bagarre ou incident entre chiens

de fuite

de dommages matériels ou corporels causés par le chien

4. Règles d'utilisation du parc

Le client s'engage à :

ramasser les déjections de son/ses chien(s)

veiller à ce que son/ses chien(s) ne creusent pas dans le parc

respecter les installations et le lieu

ne jamais laisser un chien sans surveillance

Tout individu ne respectant pas ces règles se verra refuser l'accès au parc, sans possibilité de remboursement.

5. Durée et créneau

La privatisation est accordée pour un créneau défini à l'avance.

Le client s'engage à respecter les horaires (début et fin).

Tout retard ne pourra donner lieu à un prolongement du temps réservé.

6. Tarifs et règlement

Le règlement s'effectue à l'avance pour valider la réservation

Toute réservation est considérée comme ferme

Annulation :

Annulation possible avec remboursement si effectuée au moins 48h à l'avance

Passé ce délai, la séance est due

7. Sécurité

Caniprairie se réserve le droit de :

refuser l'accès à un chien ou un client si le comportement est jugé inadapté

interrompre une séance en cas de problème ou de non-respect des règles

8. Cadre de la privatisation

La privatisation du parc Caniprairie est un moment en autonomie, sans encadrement ni surveillance par Caniprairie.

Le client utilise les lieux en toute indépendance et en assume l'entière responsabilité.

- Accès au parc

L'accès au parc se fait de manière autonome via un cadenas à code.

Le code d'accès est transmis au client par message le jour de la réservation

Le client s'engage à ne pas diffuser ce code

Il est recommandé de prévoir quelques minutes à l'arrivée pour l'accès au parc

Le client doit veiller à bien refermer et sécuriser le portail après son passage

9. Acceptation

La réservation d'un créneau de privatisation vaut acceptation pleine et entière du présent règlement.

Date :

Signature

Précéder de la mention « Lu et approuver »